

WILAYA DE SKIKDA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

NIF : 424024000021241

AVIS ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant, réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction Des équipements publics de la Wilaya de Skikda porte à la connaissance, de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national restreint en architecture N° 17/2026 relatif à **Étude et Suivi pour la réalisation d'un collège type 7/300 R à BENI OULBENE** Paru en date du **04/04/2026** sur le journal "النصر" et en date **31/03/2026** sur le journal " **El Moudjahid** ", Et les deux presses électroniques "ALGERIE 54 " en date du **01/04/2026** et "سبق برس" en date du **01/04/2026**.

Qu'après l'évaluation des offres, le projet est confié provisoirement comme suit :

N°	LOTS	B.E.T	NIF	MONTANT TTC	NOTE	DELAI	O.B.S
01	Étude et Suivi pour la réalisation d'un collège type 7/300 R à BENI OULBENE	MEKHABA WALID	184210101083740	20.625.000.00 DA	79.40 pts	Etude : 03mois Suivi : 10 mois	Mieux disant

Les soumissionnaires contestataires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Skikda dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis sur la presse si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou jour de repos légal, la durée est prolongée jusqu'au jour valable et ce en conformité avec l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant, réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires intéressés par la connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont tenus de se rapprocher de la Direction des équipements publics au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.